

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE KAMOURASKA
CORPORATION MUNICIPALE DE
SAINT-PACOME

REGLEMENT NUMERO 6

Règlement concernant l'ouverture de la
Rue Pelletier sur le lot P-364 du cadastre
de Saint-Pacôme.

ATTENDU que par suite de la prochaine mise en chantier
d'une trentaine de maisons, le long de la rue portant le numéro
P-364 du cadastre de la paroisse de St-Pacôme, il devient urgent
de procéder à l'ouverture de ladite rue;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a réguliè-
ment été donné à la séance de ce conseil tenue le 6 octobre 1980;

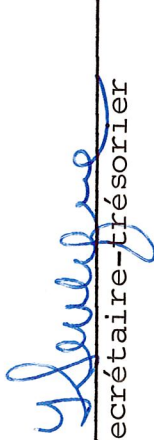
ATTENDU l'article 518 du code municipal;

A CES CAUSES, il a été ordonné et statué par le conseil
de la Corporation Municipale de St-Pacôme, et ledit conseil ordonne
et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir:

ARTICLE 1: est par le présent règlement ordonnée l'ouverture
de la Rue portant le nom Rue Pelletier, courant nord-sud sur le lot
P-364, de l'ancienne route 2A au nord au terrain du Club de Ski
Côte des Chats Inc. au sud.

ARTICLE 2: Le présent règlement entrera en force et en vigueur
le jour de sa publication, conformément à la loi.

ADOpte le 3 novembre 1980.


secrétaire-trésorier


maire

Certificat de publication:

Je soussigné, résidant à St-Pacôme, comté de Kamouraska,
certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé
en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil
entre 13h00 et 14h00 de l'après-midi, le sixième (6ème) jour de
novembre 1980.


secrétaire-trésorier,